



EAFC

Affaire suivie par :
Yann HUMBLOT
Tél : 02 62 48 13 39
Mél : difor.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 12/06/2023

La Rectrice

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs en charge
des circonscriptions

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
primaires et maternelles

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré et du 2nd degré

Objet : Modules de formation d'initiative nationale année scolaire 2022-2023

Références : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié

Arrêté du 10 février 2017 modifié

Circulaire du 12 février 2021

Circulaire du 1^{er} juin 2023 (MENJ - DGESCO A1-3)

Des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés par la direction générale de l'enseignement scolaire dans le cadre de la formation continue des enseignants titulaires du 1^{er} degré et du 2nd degré. Ces modules sont regroupés en plusieurs grandes thématiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés.

Pour l'année scolaire 2023-24, les formations retenues au plan académique sont proposées sous les thèmes suivants :

- **Scolarisation des élèves présentant des TSLA, définitions, repérage et adaptations pédagogique**
 - Identifiant : 23D9740189 pour le 1^{er} degré module 23533
 - Identifiant : 23A0280642 pour le 2nd degré module 48074

- **Scolarisation des élèves présentant des TSA, INITIATION, définitions, repérage et adaptations pédagogiques**
 - Identifiant : 23D9740324 pour le 1^{er} degré module 23776
 - Identifiant : 23A0280367 pour le 2nd degré module 47257

- **Scolarisation des élèves présentant des TSA, autisme Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), définitions, repérage et adaptations pédagogiques**
 - Identifiant : 23D9740188 pour le 1^{er} degré module 23532
 - Identifiant : 23A0280643 pour le 2nd degré module 48075

- **Scolarisation des Elèves Haut Potentiel (EHP), définitions, repérage et adaptations pédagogiques**

- Identifiant : 23D9740271 pour le 1^{er} degré module 23675

- Identifiant : 23A0280644 pour le 2nd degré module 48076

Chaque candidat ne pourra solliciter qu'un seul vœu.

CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES

- Être enseignant titulaire.
- Une attention particulière sera apportée aux candidats détenteurs du CAPPEI.

PROCÉDURE :

• Les candidatures seront formulées en ligne via l'application GAIA Individuel (couleur bleue), **du jeudi 15 juin 2023 au jeudi 22 juin 2023 17h00**, à partir de l'espace numérique de travail METICE.

- Depuis votre espace METICE ⇒ GAIA Individuel ⇒ Inscription individuelle ⇒ rechercher ⇒ Saisir le numéro d'identifiant ⇒ suivant ⇒ saisir le numéro de module ⇒ **VALIDER**
- Site académique consacré aux MIN : <https://www.ac-reunion.fr/modules-de-formation-d-initiative-nationale-122288>
- **Seules les demandes formulées via Gaia Individuel seront prises en compte.**

CRITÈRES DE SELECTION DES STAGIAIRES

Les candidatures seront classées selon un barème prenant en compte les éléments suivants :

- 1/ Enseignants sur poste spécialisé
 - A/ Certification (100 points maximum)
 - titulaires du CAPPEI : **100 points**
 - stagiaires suivant la formation CAPPEI : **50 points**
 - détention d'une ou plusieurs certifications spécialisées : **20 points** ;
 - B/ Exercice sur poste spécialisé en continu et sans interruption :
1 point par an : 10 points maximum.
- 2/ Ancienneté générale de service
 - ≤ 10 ans d'ancienneté : **0,5 point par an** ;
 - de 11 à 35 ans d'ancienneté : **1 point par an dès la 1ère année** ;
 - au-delà de 35 ans d'ancienneté : **0,5 point par an dès la 1ère année.**
- 3/ Spécificité concernant le MIN HEP : Le recrutement des candidats s'organisera en candidature désignée par l'inspection EI Nord – Est (0262 929 930).

Vous porterez cette circulaire à la connaissance de tous les enseignants de votre circonscription ou de votre établissement